

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT
RCA19 22003**

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance ordinaire du 8 avril 2019 :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS
(EXERCICE FINANCIER 2019) (RCA18 22022)**

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 1^{er} mai 2019

Le secrétaire d'arrondissement substitut
Benoit Turenne